

Extrait du registre des délibérations

Séance du 4 Avril 2017

L'an 2017 et le 4 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : BREFORT Sylvie, DESCHAMPS Gisèle, DESMARRES Sandrine, FUSELLIER Nathalie, GRÉGOIRE Valérie, RIQUEIN Sandra, TALLUAU Pascale, TARDIVEL Jacqueline, MM : FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, GROUSBOIS Thierry, PACORY Christian, PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky, POIRIER Florent.

Excusé ayant donné procuration : M. NEAU Patrice à M. MOREAU Étienne.

Excusés : Mme DESCHAMPS Sandra, M. DA SILVA Manuel.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

Présents : 16

Date de la convocation : 29/03/2017

Date d'affichage : 29/03/2017

A été nommé secrétaire : M. POIRIER Florent.

Intervention du Receveur Municipal :

Madame Cécile LEHEC, Receveur Municipal, intervient en début de réunion afin de présenter aux membres du Conseil Municipal un bilan de la situation financière de la Commune au 31 décembre 2016.

1 - Taux d'imposition 2017

Ne disposant pas des éléments nécessaires pour délibérer sur les taux d'imposition 2017, les membres du Conseil Municipal décident de reporter cette question à l'ordre du jour de leur prochaine réunion en date du 10 avril 2017.

2 - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame

Monsieur le Maire expose le mode de calcul des prix de revient d'un élève de l'école publique en maternelle et en primaire.

Ceux-ci s'établissent ainsi qu'il suit :

École maternelle :

1) Personnel communal	39 202,00 €
2) Personnel de voirie	1 035,00 €
3) Dépenses de fonctionnement	6 387,00 €
TOTAL : 46 624,00 € / 45 enfants = 1 036,00 €	

École primaire :

1) Personnel communal	10 599,00 €
2) Personnel de voirie	2 070,00 €
3) Dépenses de fonctionnement	11 025,00 €
TOTAL : 23 694,00 € / 70 enfants = 338,00 €	

La participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée s'établit de ce fait comme suit :

1 036,00 € x 19 enfants de l'école privée en maternelle	=	19 684,00 €
338,00 € x 39 enfants de l'école privée en primaire	=	13 182,00 €
soit un total de : 32 866,00 €		

À l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

3 - Participation fournitures scolaires école privée Notre-Dame

La participation de la commune pour les fournitures scolaires de l'école privée Notre-Dame, est fixée à 2 610,00 euros (45,00 euros x 58 élèves).

À l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

4-1 - Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 du Receveur.

À l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

4-2 - Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire quitte la Salle du Conseil pour cette délibération.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Première Adjointe, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 qui s'élève en section de fonctionnement à 1 913 172,20 euros en recettes et à 1 080 726,93 euros en dépenses et dégage donc un excédent de 832 445,27 euros.

En investissement, les recettes sont de 674 849,19 euros et les dépenses de 600 812,76 euros, soit un excédent de 74 036,43 euros.

À l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

4-3 - Budget Principal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2016, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le Compte Administratif présente le résultat d'exécution de fonctionnement suivant :

au titre des exercices antérieurs

o Excédent 456 872,91 euros

au titre de l'exercice arrêté

o Excédent 375 572,36 euros

soit un résultat à affecter de 832 445,27 euros,

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DÉCIDE de procéder à la reprise et à l'affectation du résultat comme suit :

A-Résultats de la section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement	1 913 172,20 €
- Dépenses de fonctionnement	1 080 726,93 €
- Résultat de clôture à affecter - Excédent	832 445,27 €

B-Besoin réel de la section d'investissement :

- Recettes d'investissement	674 849,19 €
- Dépenses d'investissement	600 812,76 €
- Résultat de clôture à affecter - Excédent	74 036,43 €
- Dépenses d'investissement 2016 reportées	66 503,00 €
- Recettes d'investissement 2016	0,00 €
- Déficit corrigé de la section d'investissement	7 533,43 €

C-Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

L'excédent de 832 445,27 € est affecté comme suit :

0,00 € à la section d'Investissement (déficit)

832 445,27 € à la section de fonctionnement

À l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

4-4 - Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2017

Ne disposant pas de tous les éléments nécessaires pour voter le Budget Primitif 2017 de la Commune, les membres du Conseil Municipal décident de reporter cette question à l'ordre du jour de leur prochaine réunion en date du 10 avril 2017.

5-1 - Budget "Assainissement" : Approbation du Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 du Receveur.

À l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

5-2 - Budget "Assainissement" : Approbation du Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire quitte la Salle du Conseil pour cette délibération.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Première Adjointe, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 qui s'élève en section de fonctionnement à 171 060,86 euros en recettes et à 82 658,16 euros en dépenses et dégage donc un excédent de 88 402,70 euros.

En investissement, les recettes sont de 40 858,94 euros et les dépenses de 18 214,06 euros, soit un excédent de 22 644,88 euros.

À l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

5-3 - Budget "Assainissement" : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2016, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le Compte Administratif présente le résultat d'exécution de fonctionnement suivant :

au titre des exercices antérieurs

o Excédent 58 260,16 euros

au titre de l'exercice arrêté

o Excédent 30 142,54 euros

soit un résultat à affecter de 88 402,70 euros,

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DÉCIDE de procéder à la reprise et à l'affectation du résultat comme suit :

A-Résultats de la section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement	171 060,86 €
- Dépenses de fonctionnement	82 658,16 €
- Résultat de clôture à affecter - Excédent	88 402,70 €

B-Besoin réel de la section d'investissement :

- Recettes d'investissement	40 858,94 €
- Dépenses d'investissement	18 214,06 €
- Résultat de clôture à affecter - Excédent	22 644,88 €

C-Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

L'excédent de 88 402,70 € est affecté comme suit :

0,00 € à la section d'investissement (déficit)

88 402,70 € à la section de fonctionnement

À l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

5-4 - Budget "Assainissement" : Vote du Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget 2017 :

*** Fonctionnement**

- dépenses 197 712,70 €

- recettes 197 712,70 €

*** Investissement**

- dépenses 156 063,40 €

- recettes 156 063,40 €

À l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

6-1 - Budget "Lotissement Les Bleuets" : Approbation du Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 du Receveur.

À l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

6-2 - Budget "Lotissement Les Bleuets" : Approbation du Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire quitte la Salle du Conseil pour cette délibération.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Première Adjointe, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016 qui s'élève en section de fonctionnement à 3 527,40 euros en recettes et à 62 983,23 euros en dépenses et dégage donc un déficit de 59 455,83 euros.

En investissement, les recettes sont de 0,00 euro et les dépenses de 20 420,02 euros, soit un solde d'exécution négatif de 20 420,02 euros.

À l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

6-3 - Budget "Lotissement Les Bleuets" : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2016, le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le Compte Administratif présente le résultat d'exécution de fonctionnement suivant :

au titre des exercices antérieurs

o Déficit 59 455,83 euros

au titre de l'exercice arrêté

o 0,00 euro

soit un résultat à affecter de - 59 455,83 euros,

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,
DÉCIDE de procéder à la reprise et à l'affectation du résultat comme suit :

A-Résultats de la section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement	3 527,40 €
- Dépenses de fonctionnement	62 983,23 €
- Résultat de clôture à affecter - Déficit	- 59 455,83 €

B-Besoin réel de la section d'investissement :

- Recettes d'investissement	0,00 €
- Dépenses d'investissement	20 420,02 €
- Résultat de clôture à affecter - Déficit	- 20 420,02 €
Déficit corrigé de la section d'investissement	- 79 875,85 €

C-Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Le déficit de 59 455,83 € est affecté comme suit :

59 455,83 € à la section de fonctionnement (dépenses)

À l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

6-4 - Budget "Lotissement Les Bleuets" : Vote du Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget 2017 :

* Fonctionnement	
- dépenses	139 331,68 €
- recettes	139 331,68 €
* Investissement	
- dépenses	79 875,85 €
- recettes	79 875,85 €

À l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)